



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 22 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le 22 Mai à 20h30,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mai 2018, le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil municipal a de nouveau été convoqué le 22 mai 2018 et s'est réuni au lieu habituel de ses assemblées. Le conseil municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Étaient présents : M. Michel ROCA, Maire, Mme Caroline CHANU, 1^{er} adjoint, S. ANNE, R. BLIN, F BROGNIART, J BEDOT- DESORMEAU, R LABROUSSE, G. FAUCON, G LOUIS, S MOURICE, P POUPION, maires délégués de Valdallière.

BENOIT F. DENIS J. COUVRY I. LESTOQUOY C. LECOCQ M. VAN ROMPU R. PATUREAU P. BOBET A. FERGANT F. LEGRIX C. LENAIN D. OLIVIER D. ROHEE A. TREOL E. CALBRIS F. LEPAINTEUR P. GRIBEAUVAL B. VALLEE D. DUCHEMIN M. LETELLIER J. DEZERT M. GERMAIN G. GUERIN S. MOINEAUX JP. RIVIERE S. TROUVE A. COURTOIS P. GRAINDORGE G. LALLEMAN M. LOUVET N. MARTIN I. SILLERE M. SUARD M.

Pouvoirs : DUCHEMIN D à LESTOQUOY C. PRUNIER S à CHANU C. DUMAINE M à GUERIN S. FREMONT G à MOURICE S. MESNIER C à COUVRY I.

Absents/Excusés : Mrs THERIN D. CHANU H. LEHUGEUR P. BACON M. BALLON V. CANU N. HAMEL C. MILLE J. AUVRAY O. BARBÉ L. DESTIGNY H. FOUASSE T. FRANCOIS N. JEANNE B. LEPAREUR S. ROYER S. CARDIN I. DEPERROIS L. HUARD B. LAUTOUR L. SIMON JM. DELHAYE S. DUFAY F. FAUVEL D. HEUZE Y. MASSU D. MATHELIER S. GAUTREAU J. LECHANOINE C. PEDINI S. WIELGOZIK F. LIBOIS N. NEMERY F. SALLOT G. BRU N. EVERS G. GUIDONI TARISSI D. PIATAKOFF N. AUBRY J. BESNEHARD J. CHESNEL B. FERRE BACHELOT I. FAUCON P. HERTEN A. JAMET G. LEPAINTEUR A. MARIE JL. MAZIER V. DUBOURG P. LEGRIX J. LEMARRE E. QUENTIN DE COUPIGNY P. BOREL S. CHARLES E. CHENE S. DELALANDE B. ENGUEHARD D. HASLEY S. LE MOISSON G. MAUPAS R. QUESNEE C. DURAND M. FEILLET JP. HASLEY Y. LETEINTURIER D. LAIR A. LETEINTURIER S. MENNIER D. PAUL R. SALLIOT M. SCHROEDER A. BEUGNOT C. DARRAS A. GUILLOUET JP. HUARD S. LANGEVIN G. LEBAILLY N. LEHERQUER B. LEMARECHAL M. LEQUERTIER M. CAILLY P. DUPLANT C. FOURNIER A. LECHEVALIER G. LEPETIT C. POULAIN B.

Madame DEZERT Mélissa est nommée secrétaire de séance.

Nombre de votants : présents : 44 pouvoirs : 5 Excusés : 86.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la réunion précédente.

1- TRANSFERT COMPETENCE TRANSITION ENERGETIQUE AU SDEC

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 18 août 2015 vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique.

Les collectivités ont un rôle majeur à jouer. Par la mise en œuvre de leur politique énergétique locale, elles ont la responsabilité de concilier maîtrise budgétaire et enjeux majeurs d'un développement durable ;

Pour accompagner les initiatives locales, le **SDEC Energie** propose aux collectivités de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au financement de leur programme d'actions au travers du transfert de la compétence « contribution à la transition énergétique » ;

Cette compétence s'inscrit dans une démarche de programmation des actions de transition énergétique portées par la collectivité ; Elle participe au développement d'une réflexion concertée au sein de la collectivité et rend visible et concrète son implication en faveur de la transition énergétique du territoire.

Le transfert de la compétence intervient en deux temps :

- Délibération concordante de la commune de VALDALLIERE et de l'organe délibérant du SDEC.
- Signature de la convention qui détaille la liste des actions qui seront mises en œuvre dans le cadre de cette compétence.

La compétence revêt 2 aspects :

- 1- La réalisation d'actions par le SDEC
- 2- Le financement d'actions décidées par la collectivité.

1- Actions réalisées par le SDEC

Les actions éligibles sont classées suivant 5 thématiques :

- **Planification Energétique**
- **Patrimoine bâti** (Conseil en Energie Partagée ; Suivi énergétique ; études énergétiques spécifiques ; accompagner la réalisation de travaux)
- **Energie renouvelable** (Note d'opportunité énergies renouvelables)
- **Réseaux** (diagnostic électricité ; diagnostic éclairage public)
- **Animation** (animations scolaires et expo)

2- Le financement des actions

Chaque année la collectivité se voit attribuer une enveloppe financière dont le montant est déterminé selon les « contributions et aides financières » votées chaque année par le comité syndical.

Pour l'année 2018 la dotation annuelle s'élève à 3€ par habitant dans la limite de 15 000 €.

Invités à se prononcer, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le transfert de la compétence contribution à la transition énergétique au SDEC Energie et désigne **Monsieur MOURICE Serge** comme élu référent.

2- CONVENTION CEP

Depuis 2008, le SDEC ENERGIE propose à ses collectivités adhérentes un service d'aide à la gestion énergétique du patrimoine communal, le **Conseil en Énergie Partagé (CEP)**. Ce service, soutenu par l'ADEME, comprend un bilan des consommations, le suivi personnalisé de la commune et l'accompagnement sur 4 ans.

Le CEP a pour objectifs de :

- gérer les consommations d'énergie par un suivi des factures,
- réduire les consommations d'énergies à confort au moins égal,
- accompagner et conseiller la collectivité dans ses projets pour optimiser les choix en relation avec la thématique énergie,
- animer des actions de sensibilisation.

Ce service, proposé sur une durée de 4 ans, se compose de quatre actions complémentaires :

ACTION 1 : Bilan énergétique global de la collectivité

ACTION 2 : Suivi énergétique personnalisé de la collectivité

ACTION 3 : Accompagnement de la collectivité (exemples : aide à la rédaction des cahiers des charges, audits, analyse de proposition d'entreprises, ...).

ACTION 4 : Information et sensibilisation

Liste des bâtiments qui feront l'objet d'un suivi :

- Mairie de Valdallière
- Ancienne école maternelle de Vassy
- Groupe scolaire de Montchamp
- Piscine de Vassy
- Salle omnisports de Vassy
- Salle d'activité de Vassy
- Gymnase de Vassy
- Logements école primaire
- Mairie annexe de Vassy
- Mairie annexe de Saint-Charles-de-Percy
- Mairie annexe de Bernières-le-Patry
- Mairie annexe de Le Theil-Bocage
- Ecole primaire de Vassy
- Ecole maternelle de Vassy
- Restaurant scolaire de Vassy

Conformément aux aides et contribution financières validées par le comité syndical du SDEC ENERGIE, le montant de la contribution financière de la collectivité est de :

	Nbre de bâtiment	Coût du service / bât et /an	Coût du service / an	Prise en charge SDEC ENERGIE (80%)	Reste à charge de la collectivité / an
Par années de suivi	15	625 €	9 375 €	7 500 €	1 875 €

Cependant : le transfert de la compétence transition énergétique nous permet de financer ce « reste à charge » par le biais de la dotation annuelle votée par le SDEC (3€ par habitant plafonné à 15 000 €).

Débat : Mr CALBRIS demande si le diagnostic porte sur les mêmes bâtiments pendant la durée de la convention, et la contribution financière est validée pendant 4 ans. A ce sujet, Mr ROCA souligne que le service du SDEC est un réel accompagnement et conseil aux collectivités territoriales.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur ce sujet.

A l'unanimité des membres présents, il est voté POUR sur l'adhésion au conseil en énergie partagée.

3- CONVENTION AU CENTRE DE GESTION DU CALVADOS

Le centre de Gestion met à disposition de la collectivité sur sa demande, des agents de son service de remplacement.

Le traitement des agents est assuré par le Centre de Gestion. Le remboursement par la collectivité s'effectue sur la base du traitement brut + charges sociales.

La collectivité doit en outre s'acquitter des frais de gestion à hauteur de 12%.

Les conventions de mise à disposition de ce service dont bénéficiaient les communes historiques du territoire sont tombées avec la création de VALDALLIERE.

Invités à voter, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la signature de cette convention.

4- ELECTIONS PROFESSIONNELLES- COMITE TECHNIQUE

La date d'élection des représentants du personnel aux comités techniques a été fixée par arrêté ministériel au 6 décembre 2018.

Le collège des représentants de la collectivité reste quant à lui en place jusqu'en 2020 (lié au mandat politique).

Le conseil municipal doit délibérer au moins 6 mois avant la date du scrutin afin de déterminer :

- Le nombre de représentants du personnel : 3 à 5 représentants titulaires sont prévus par la loi pour une collectivité comprenant de 50 à 350 salariés. Le nombre actuel des représentants titulaires est de 3.
- Le maintien ou non du paritarisme entre le collège employeur et celui des représentants du personnel. A l'heure actuelle ce paritarisme existe : le collège employeur compte 3 titulaires).

- L'octroi ou non de voix délibératives aux représentants de la collectivité (les représentants de la collectivité en bénéficient actuellement).

Monsieur le Maire invite les conseillers à s'exprimer sur ces points.

A l'unanimité des membres présents, les propositions présentées sont acceptées, à savoir :

- 3 représentants du personnel,
- Le maintien du paritarisme
- L'octroi de voix délibératives aux représentants de la collectivité.

5- DESAFFECTATION CHEMINS RURAUX :

Par délibération en date du 11 juillet 2013, le conseil municipal de VASSY décidait de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux en vue de leur cession aux propriétaires riverains pour une longueur de 5 621 ml :

Lieudit	Cadastre	Contenance m ²	Longueur
Lasserie	BN 128	355	174
La Tirelière	BN 129	173	77
La Torcherie	AD 336	874	370
La Poterie	BH 247	651	367
La Canserie	BL 219	1 097	261
Bremesnil	BC 199	797	243
Le Haut Cagny	AY 273	381	97
La Chaise	AT 170	399	107
La Chaise	AV 234	168	33
La Chaise	AV 235	449	82
La Grellerie	AV 232	684	140
La Grellerie	AV 233	522	189
La Poulardière	AW 226	207	105
La Poulardière	AW 227	919	227
La Poulardière	AW 228	541	148
La Poulardière	AW 229	1 355	362
La Bretonnière	AR 276	331	110
Le Hamel Angot	AK 308	413	152
La Haute Bosnière	AK 309	1 578	467
Le Besnier	AM 392	542	165
Aligny	AM 393	455	891
L'Hôpital	AO 128	898	395
La Vautirel	AH 191	898	395
La Bretonnière	AR 277	217	64

Echanges de terrains au lieudit « l'hôpital » sur la commune déléguée de VASSY.

Lieudit	Cadastre	Contenance m ²
L'Hôpital	AN 135	1 234
	AN 131	198
L'Hôpital	AN 133	104
	AN 134	853

L'enquête publique s'est déroulée du 09/09 au 23/09/2013 inclus.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable dans son rapport du 04/10/2013

Dans ces conditions, constatant que la procédure a été strictement respectée, il est proposé au conseil municipal :

- de désaffecter les chemins ruraux ci-dessus en vue de leurs cessions,
- d'autoriser Mr Le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Débat : Mr VALLEE interroge Mr le Maire à savoir si les chemins concernés ont des haies de chaque côté. Mr MOINEAUX précise que les chemins bordés de haies ont été classés dans le PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, la désaffectation des chemins ruraux référencés ci-dessus.

6- GAEC BUS

Monsieur LABROUSSE est invité à présenter la demande concernant l'installation classée du GAEC BUS, portant sur l'augmentation de leur cheptel qui entraîne un épandage des effluents sur des parcelles qu'il exploite sur une commune de VALDALLIERE.

L'affichage aux endroits habituels a été fait du 03 avril au 23 mai 2018. Aucune remarque n'a été notifiée.

Le conseil municipal vote à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande.

7- ADMISSIONS EN NON VALEURS

Monsieur le Maire propose de procéder à l'admission en non-valeur pour créance éteinte de titres de recettes au motif suivant : somme inférieure au seuil de poursuite.

Exercice	Référence de la pièce	Montant à recouvrer €
2014	T-75578010015	10,40
2014	T-75577690015	9,60
2014	T-75577890015	3,30
2014	T-755778900015	5,91
2015	T-75625290015	12,33
2015	T-75625300015	12,33
2015	T-705300000967	14,80
2015	T-706100000212	15,00
2015	T-75574090015	16,00
2015	T-75574980015	25,60
2015	T-75557524015	17,00
2015	T-75579750015	22,00
2016	T-1231	6,60
2016	T-1360	0,10
2016	T-3904	7,40
Total		166,04

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8- AFFAIRES DIVERSES :

Don financier :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande émanant de la commune déléguée de BURCY. Un habitant souhaite faire un don financier de 1 600.00 euros en vue de l'entretien du calvaire situé route des grands champs à BURCY. Le conseil remercie le généreux donateur et accepte ce don.

Information piscine :

Madame ANNE Sarah souhaite informer le conseil municipal des modifications d'ouverture à la piscine de VALDALLIERE. Celle-ci ne sera plus ouverte le dimanche pendant la période estivale par absence du personnel (congés maternité, arrêt maladie...).

Point sur groupe scolaire VIESSOIX :

Madame CHANU Caroline informe des évolutions récentes concernant le groupe scolaire de Viessoix. En effet, il était prévu de louer des classes mobiles et de les installer sur le parking de la salle des fêtes. Le devis présenté n'a pas été signé nécessitant des ajustements financiers et le délai d'installation a été différé ce qui entraînait un gros souci pour la mise en place à la rentrée scolaire.

Lors d'une réunion d'adjoints il a été évoqué l'idée de réinvestir l'ancienne école de la commune de BURCY. Mr LABROUSSE avait souligné le fait que cette proposition permettait de sécuriser les enfants face aux travaux. Afin de concrétiser cette hypothèse, il a été mis en place une rencontre avec le directeur de l'école, Mr HURAUULT, (soucieux du bien-être de l'enfant), le corps enseignant, le maire de la commune déléguée de BURCY, le personnel scolaire (restauration, ménage, transports scolaires) et une visite des locaux et enfin un contact avec l'inspection académique. Ce jour, madame l'inspectrice a donné son accord pour cette organisation temporaire (18 mois environ). Mr ROCA précise que la demande de subvention au titre de la DETR (480 000 euros) a été acceptée et il espère obtenir l'aide de la DSIL à hauteur de 100 000 euros.

Madame CHANU souligne que quelques travaux sont envisagés dans ces locaux, mais ceux-ci serviront pour un autre projet en attente.

Débat : Mr LESTOQUOY demande où seront distribués les repas. Madame CHANU remercie le maire de BURCY de mettre à disposition la salle polyvalente. Les repas seront fabriqués à l'école de Montchamp et la garderie sera centrée à VIESSOIX comme actuellement. A la question de Mr GRIBEAUVAL sur le planning des travaux, Mr ROCA précise que les travaux devraient commencer en octobre 2018 pour se terminer en février 2020. Mr BROGNIART fait part de son mécontentement et de son amertume et du manque de communication sur ce projet. Mme CHANU entend bien cette remarque mais elle avait beaucoup d'appréhension sur l'accord de l'inspectrice et préférerait avoir la certitude de mener à bien ce projet et de ne pas donner de fausses perspectives.

Motion soutien ligne ferroviaire :

Les conseillers de la commune déléguée de BERNIERES LE PATRY demandent à ce que les élus adoptent le projet de motion de soutien contre la disparition de la ligne ferroviaire PARIS/GRANVILLE. Monsieur le Maire invite les membres présents à se prononcer sur cette demande.

A l'unanimité, le conseil approuve cette motion de soutien et charge Mr le Maire de faire le nécessaire.

Contrat de territoire :

Monsieur LEPAINTEUR souhaite avoir des précisions sur la signature du contrat de territoire et connaître le devenir de la manne financière. Mr ROCA propose de faire un état de ce qui a été déposé dans ce contrat à l'occasion du prochain conseil.

Les points étant clos, Monsieur le Maire conclue en déplorant le manque de mobilisation d'élus ce qui entraîne des réunions annulées faute de quorum. Un conseiller suggère lors d'une prochaine de rappeler les engagements d'élus.

Monsieur le Maire remercie les conseillers de leur présence et les invite à la prochaine réunion qui aura lieu **le LUNDI 11 JUIN 2018 à 20 heures 45.**

La séance est levée à 21 h 30.